



BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 2
JUN 2013

LÉGISLATURE
2013-2016



ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la salle polyvalente de Chalais, le

lundi 17 juin 2013 à 20 h

Ordre du jour

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 17 décembre 2012**

2. **Comptes de l'exercice 2012**
 - **Présentation**
 - **Rapport du réviseur qualifié**
 - **Approbation**

3. **Modification partielle du Règlement Communal des Constructions (RCCZ) et du Plan d'affectation des zones (PAZ) dans le secteur « Grampraz » à Réchy**
 - **Informations sur le projet**
 - **Approbation des modifications partielles des RCCZ + PAZ**

4. **Rapport des Chefs de Départements**

5. **Divers**

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées après l'assemblée.

DU PAIN SUR LA PLANCHE... POUR TOUS... ET DANS TOUS LES DOMAINES!



> Alain Perruchoud

La nouvelle législature vient à peine de commencer et le nouveau Conseil a déjà siégé à douze reprises pour traiter des affaires communales. Les nouveaux venus découvrent les dossiers, mesurent l'ampleur de la charge qui leur a été confiée et prennent conscience de leur engagement. Cela étant, le round d'observation entre les membres du Conseil n'est pas encore terminé et les relents de la campagne électorale sont encore perceptibles.

Au chapitre des bonnes nouvelles, il faut relever l'excellente saison hivernale qui a permis de mettre en évidence les atouts de la nouvelle télécabine de Vercorin. Oubliées les queues interminables, les arrêts fréquents et les énervements liés à l'ancienne installation. Nos hôtes ont apprécié à leur juste valeur la nouvelle remontée, le réaménagement du restaurant et l'enneigement mécanique qui s'est fait discret vu les chutes de neige abondantes, mais dont la contribution n'a pas échappé au skieur averti. Les clients ont répondu présents et le Conseil d'administration a eu le plaisir de constater que le nombre de journées skieurs budgété et fortement mis en doute par le Centre de compétences financières de l'Etat du Valais, a été dépassé. Cela dit, je doute que malgré ce jugement maladroit, l'Etat nous restitue les 1,25 million de francs qui ont été soustraits du crédit NPR qui nous avait été promis.

Ce renouveau des remontées mécaniques porte ses fruits et à l'initiative d'un des membres du Conseil d'administration de la Télécabine, Vercorin se dote aujourd'hui du VercoPass qui rassemble, autour d'un même projet, pratiquement tous les commerçants de Vercorin. Le Conseil d'administration porte aussi son attention sur le développement du Creux-du-Lavioz qui pourrait trouver une nouvelle dynamique grâce à une collaboration avec le Club de Parapente. Le Conseil communal, quant à lui, va porter son attention sur les sentiers pédestres et notamment sur la mise en oeuvre d'un concept d'information identique de la plaine à la montagne. De bonne augure pour la saison d'été qui devrait finir par débiter.

Quant au projet des lits chauds, il a franchi une étape importante dans la mesure où le plan d'affectation des zones, pour le secteur de la télécabine est maintenant homologué et en vigueur. L'étude du plan d'affectation détaillé a donc pu commencer et les partenaires pressentis pour la construction et l'exploitation de la résidence touristique ont confirmé leur intérêt. En ce qui concerne la mobilité, le Conseil est en cours de finalisation du dossier de la zone 20 km/h, dans le centre du village et des lignes de bus navettes qui seront opérationnelles pour l'hiver prochain.

En plaine, nos préoccupations essentielles vont se focaliser sur l'aménagement du territoire et sur la fin de la construction de La Postale. En ce sens, la modification partielle du plan d'affectation des zones qui vous est proposée sur Grampraz est importante, car elle permettra de débloquent les constructions dans ce secteur et de le faire dans un esprit d'utilisation rationnelle et durable du territoire. Le bâtiment de La Postale, avec ses 6 appartements 2 pièces et demi, ses quatre appartements Domino et ses deux surfaces commerciales, sera un élément prépondérant de la vie chalaisarde et contribuera à redynamiser le centre du village.

Enfin, last but not least, le dossier du remplacement du téléphérique sera l'un des gros dossiers de cette législature. Si, comme vous l'avez appris par la presse, le Conseil d'Etat a pris une décision réjouissante, en faveur de ce dossier, la partie n'est pas encore gagnée au niveau de l'Office fédéral des Transports. Sous la pression des restrictions budgétaires, ce service analysera le dossier sous tous les angles. Il y participera financièrement qu'à la condition que ce projet s'inscrive dans un concept global de transports qui évite tout doublon et soit le plus rationnel possible. Dans cette optique la liaison postale entre Chalais et Vercorin a déjà été mise sur la sellette.

Comme vous pouvez le constater, les dossiers qui s'ouvrent en ce début de législature sont nombreux et complexes et à ceux-ci s'ajoutent les tâches courantes. Plus que jamais, nous ne serons pas de trop, à cinq, pour mener à bien toutes ces tâches.

Alain Perruchoud, Président

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 120 citoyennes et citoyens; il se réjouit de cette importante participation qui démontre bien l'intérêt porté à la gestion communale.

La convocation de cette assemblée a été affichée au pilier public, publiée au Bulletin Officiel n° 47 du 23 novembre 2012, puis relayée par l'intermédiaire du « *CHALAIS-Infos* » n° 12 de décembre 2012.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose deux scrutateurs officiels, soit MM. Angelin et Marc-Antoine PERRUCHOUD, qui sont acceptés par l'Assemblée.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 18 JUN 2012

Le protocole a été publié intégralement dans le « *CHALAIS-Infos* ». Sa lecture n'est pas demandée et il est approuvé sans modification.

2. EMPRUNT DE FR. 4'000'000.- ET PRÊT À LA SOCIÉTÉ DE LA TÉLÉCABINE DE VERCORIN SA

Le Président résume la situation des travaux et expose les derniers contrôles techniques indispensables qui précèdent l'autorisation officielle d'exploiter délivrée par l'Office Fédéral des Transports. Cet accord

définitif devrait intervenir pour le 20 décembre 2012.

La situation financière est également détaillée et comparée aux informations données lors de l'assemblée historique du 2 mai 2011. Les investissements s'élèvent à env. 16 millions, soit un dépassement d'env. 2,3% (Fr. 350'000.-), essentiellement dus à des estimations trop basses pour le bâtiment aval et Fr. 650'000.- (+4,3%) pour des projets complémentaires (citerne à mazout unique, abri pour dameuses, étanchéité, enneigement, snow park aux Chardons, exigences spéciales de la CCC, restaurant du Crêt-du-Midi).

Le Président commente les variantes de prêt étudiées et les taux d'intérêts pratiqués pour une société privée (>4%) et une commune (1,35% à 2,25%).

Le Conseil s'est prononcé pour un emprunt communal de Fr. 4'000'000.-, somme qui serait ensuite prêtée à la Télécabine de Vercorin SA, aux conditions définies par l'établissement bancaire choisi, sans frais ni majoration du taux.

Pour la Commune, cette variante ne présente pas plus de risques qu'un cautionnement, mais permet une économie annuelle substantielle de plus de Fr. 80'000.- pour la société de la Télécabine de Vercorin SA.

M. Jacques ZUBER demande si des garanties seront demandées à la Télécabine de Vercorin et si un plan de remboursement a été prévu.

Le Président répond qu'effectivement la Télécabine devra fournir certaines garanties; dans l'attente de la décision finale, ce point n'a cependant pas été débattu.

Quant au plan de remboursement, il sera conforme aux exigences de l'établissement bancaire choisi.

M. Antoine DEVANTHERY compare la télécabine à un bateau dans lequel l'équipage se sent pris dans un étau. Il comprend les différentes démarches et le cautionnement par la collectivité. Cependant, pour remercier les citoyens de leur effort financier, il propose l'application d'une tarification avantageuse pour les habitants qui ont participé à ce renouveau et ainsi encourager les ambassadeurs actifs des champs de ski.

Le Président rappelle l'enthousiasme des citoyens pour cette reprise. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de sauver une entreprise du naufrage, mais seulement d'éviter de plus charger le bateau.

Il mentionne les actions mises en place pour inciter les jeunes à la pratique du ski (gratuité pour les enfants de 0 à 16 ans et une réduction pour les jeunes de 17 à 25 ans).

Le message a cependant été entendu et des réflexions et discussions sont en cours, également en Anniviers, sur un tarif « domicilié ».

Mme Lucie PERRUCHOUD s'inquiète d'une défaillance financière de la Télécabine.

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012

Le Président croit à ce projet, comme l'ensemble des citoyens qui ont plébiscité cette option de rachat de la majorité des actions de la Télécabine. Cette entreprise a un potentiel qui demande à être exploité et développé. Il reste énormément de travail pour ouvrir la saison, maintenir l'attractivité et relancer le dossier de construction de lits chauds.

M. Claude CASTAGNA demande les actions prévues pour les non skieurs.

M. Alain PERRUCHOUD énumère les offres déjà proposées depuis fort longtemps (salles polyvalentes, Espace Bozon, Creux-du-Lavioz, aides aux sociétés locales, cours de solfège, etc.)

M. Charles-André PERRUCHOUD remercie le Conseil pour son action qui encourage les enfants et les parents à la pratique sportive. Il signale que le magasin de sport offre également des avantages aux enfants et jeunes qui souhaitent pratiquer le ski. Il espère vivement que le succès sera au rendez-vous.

M. Edmond PERRUCHOUD ne connaît personne qui était opposé au maintien de la Télécabine. Il estime cependant qu'il se doit de mettre en garde la collectivité au sujet des difficultés réelles et des risques de passer à la caisse.

Il demande la vérité sur le crédit NPR et sur les estimations exagérément optimistes des cash-flows futurs et souhaite la constitution d'une commission communale qui pourrait, avant

toute décision précipitée, établir un dossier complet.

Le Président répond que les informations sont à disposition pour prendre les décisions nécessaires. Les crédits NPR promis ont également été réduits pour d'autres installations de même nature. Les projections chiffrées sont peut-être optimistes, mais elles sont également réalistes.

La nouvelle installation amène réellement un attrait supplémentaire par un débit rapide et une piste enneigée de bout en bout; ce qui devrait inciter de nombreux skieurs à revenir à Vercorin.

Bien entendu, les téléskis devront également être rénovés, comme cela a toujours été annoncé, mais dans quelques années seulement.

M. Edmond PERRUCHOUD propose de reprendre contact avec M. Bernard BRUTTIN, Président de Mont-Noble, pour un rapprochement possible avec le domaine skiable de Nax.

M. Dany PERRUCHOUD signale que le CA représente déjà aujourd'hui les différentes forces et compte de nombreuses compétences spécifiques. Les difficultés existent, mais il faut croire au potentiel de ces investissements et parier sur l'avenir. La situation d'aujourd'hui n'est pas plus difficile qu'elle l'était au 2 mai 2011; par contre, il y a une possibilité de faire des économies sur les intérêts de l'emprunt. Il estime qu'il faut plus de courage pour faire avancer le dossier; il remercie ceux

qui accompagnent ce projet. Ce n'est pas une croyance aveugle, mais un acte de foi réfléchi.

M. Kevin FOLLONIER penche aussi pour la création d'une commission qui pourrait rassurer les citoyens et apporter son aide à la gestion.

M. Michel FOURNIER remercie le Conseil communal et le CA pour le travail effectué et le temps passé à la renaissance de cette installation. Il invite à croire à ce projet qui bénéficie à toute la commune et invite à construire plutôt qu'à démolir.

En son nom propre, M. Dominique PERRUCHOUD parle de son expérience personnelle sur l'aide inconditionnelle des communes au développement de parcs technologiques et de nouvelles entreprises.

Il faut considérer cet investissement comme un outil de développement économique permettant le maintien de places de travail en montagne; de ce fait, il appuie inconditionnellement cet emprunt.

M. Jean-Louis FRANZETTI demande quels sont les avantages accordés aux personnes âgées.

Le Président lui rappelle sa réponse sur l'examen d'introduction possible d'un tarif « domicilié ».

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, par une très large majorité, 3 oppositions et 4 abstentions déclarées, que la Commune emprunte Fr. 4'000'000.- pour

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012

les prêter, aux mêmes conditions, à la Société de la Télécabine de Vercorin SA.

3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2013

Le bilan de la législature ayant déjà été dressé lors de l'assemblée primaire précédente, le Président remercie toutes les personnes qui ont travaillé au bien-être de la Commune, tout spécialement, ce soir, à Mmes Françoise SCAPUSO et Elisabeth PERRUCHOUD qui terminent leur mandat et participent à leur dernière assemblée en tant que conseillères communales.

Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus, Mme Cosette PRODUIT et M. Pascal VEILLON.

M. Alain PERRUCHOUD passe à la revue des chiffres détaillés et aux explications comptables. La marge d'autofinancement devrait atteindre Fr. 2'705'544.– avec un excédent de revenus de Fr. 880'544.– Les investissements nets aboutiront à un volume de Fr. 1'788'000.–

A la fin de l'exercice, l'endettement communal s'élèvera à Fr. 9'244'509.–

En groupant les charges, on s'aperçoit que le Conseil communal dispose d'aucune influence sur près de 52% des charges (Etat + Associations diverses et charges liées). Une part de 14% représente les salaires et le solde les charges ordinaires; dès lors, on peut facilement constater la très mince marge de manoeuvre du Conseil communal.

Le Président donne connaissance des investissements en les découvrant et les localisant, l'un après l'autre, sur une carte de la commune. Il précise quelques détails à leur sujet (parking de la télécabine aménagé par la commune et payant, lignes de bus gratuites, locaux de la station de traitement loués à la télécabine pour l'enneigement mécanique, réservoir du Crêt-du-Midi cédé à la commune, etc.)

En conclusion, il communique le plan financier pluriannuel qui montre l'évolution future hypothétique de la situation financière de la Commune de Chalais. Ce budget prévisionnel présente une marge d'autofinancement réglée à un peu moins de 3 millions de francs par an et un endettement qui devrait

avoisiner 5,4 millions à fin 2017. Le tableau synoptique ci-après reprend l'ensemble des chiffres-clés mentionnés.

Mme Isabelle DEVANTHERY souhaite une information au sujet du futur columbarium de Vercorin.

Le Président signale qu'une présentation sera faite aux membres du Conseil de gestion de la Paroisse de Vercorin pour mieux expliquer le projet choisi par le Conseil communal.

Mme Isabelle DEVANTHERY demande également ce qu'il advient des projets de parking payant, des lignes de bus et de la limitation de vitesse à 20 km/h.

Le Président répond que le Conseil attend des nouvelles du Canton du Valais; le dossier avance, mais il ne bénéficie pas d'une haute priorité.

A la demande de M. Jean-Louis FRANZETTI qui désire connaître les retours sur investissements à Vercorin, le Président rappelle que seules les taxes de raccordements usuelles uniques, ainsi que les taxes annuelles sur la

Aperçu du compte administratif		Comptes 2011	Budget 2012	Budget 2013
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	12'607'293.95	10'107'990.00	10'713'920.00
Revenus financiers	+ fr.	14'592'457.65	13'066'680.00	13'419'484.00
Marge d'autofinancement	= fr.	1'985'163.70	2'958'690.00	2'705'544.00
Amortissements ordinaires	- fr.	1'739'877.38	1'750'000.00	1'825'000.00
Excédent de revenus	= fr.	245'286.32	1'208'000.00	880'544.00

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2012

consommation sont perçues pour les nouveaux bâtiments.

Mme Lucie PERRUCHOU mentionne des possibilités d'économies, notamment sur quelques objets qui ne sont pas indispensables aux tâches communales.

M. Alain PERRUCHOU rétorque qu'il serait faux de ne pas consentir à quelques investissements de « confort ». En effet, les habitants ont du plaisir à résider dans un endroit agréable où il fait bon vivre. Des investissements de « confort » appropriés et choisis attireront aussi de nouveaux habitants.

M. Kevin FOLLONIER parle de pollution lumineuse et d'économies d'énergie à propos de l'éclairage public; il propose l'installation de lampadaires avec LED et énergie solaire.

Le Président signale qu'il est déjà prévu de remplacer toutes les lampes au mercure de 150 W par des ampoules de nouvelle génération de 35 W. L'utilisation de lampadaires alimentés par de l'énergie solaire nécessiterait de la mise en œuvre de batteries pour stocker l'énergie diurne et la restituer la nuit. Les batteries ne sont pas une solution écologiquement intéressante.

M. Ernest SCHWARZ constate un montant de Fr. 650'000.– pour le réseau routier communal et s'inquiète de l'état de la route du Bisse et du projet de contournement de Vercorin, au Nord-Est de la gare de la télécabine.

M. Cédric RUDAZ signale que des réfections importantes sont prévues sur la route du Bisse.

Le dossier du projet de contournement de Vercorin, suivi par le Président, avance; une séance d'information a déjà réuni tous les propriétaires concernés en octobre 2012.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le budget 2013, à l'unanimité.

4. NOMINATION D'UNE INSTANCE DE RÉVISION AGRÉÉE

Le Président signale les modifications légales qui imposent des conditions et charges beaucoup plus strictes pour le contrôle des comptes communaux. Les fiduciaires doivent notamment répondre à des exigences spécifiques.

Après examen minutieux des offres et des références, le Conseil communal propose de désigner la fiduciaire FIDAG SA, qui présente les meilleures qualifications.

Le montant du mandat est fixé forfaitairement à Fr. 11'000.–

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, à l'unanimité, la nomination de la fiduciaire FIDAG SA au titre d'organe de révision pour les années 2013-2016.

5. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU CYCLE D'ORIENTATION RÉGIONAL DE GRÔNE

Se référant aux explications détaillées livrées à l'occasion de l'Assemblée primaire du 12 juin 2012, le Président rappelle brièvement les raisons qui poussent le Conseil communal, les communes partenaires et la direction du Cycle d'Orientation à vous proposer la construction d'une salle polyvalente double. Ainsi que la clef de répartition des coûts d'investissements (12,6 millions dont 5,5 millions à charge du CORG) et de fonctionnement.

Le bâtiment complet et les terrains appartiendront à l'association intercommunale; la part de la Commune de Grône sera assumée sous forme de location annuelle aussi bien pour les investissements à leur charge (amortissements et intérêts) que pour l'exploitation ordinaire. Avec cette construction, le coût annuel moyen passe de Fr. 4'350.– à Fr. 5'200.– par élève.

M. Alain PERRUCHOU passe ensuite en revue les articles importants des statuts de l'association à créer et complète les explications.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent les statuts de l'Association Intercommunale du Cycle d'Orientation Régional de Grône (AICORG), tels que présentés ainsi que l'adhésion à cette nouvelle association, à l'unanimité.

6. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Cédric RUDAZ débute son rapport par des images idylliques sur les bienfaits de la

neige (bonheur des enfants, économie touristique, nature) et rejoint les problèmes ordinaires de déneigement avec les appels angoissés ou furieux de citoyens, quelquefois avec un manque de tolérance et de respect.

Il rappelle qu'une organisation (plan des priorités et procédures) a été mise en place et qu'elle doit être respectée pour assurer un fonctionnement optimal du service.

Il adresse ses remerciements aux partenaires et collaborateurs, ainsi qu'aux citoyen-e-s qui informent l'administration communale de manière constructive.

Le Corps des Sapeurs-pompiers du Vallon (CSP du Vallon) a également bien occupé son temps avec les ajustements nécessaires pour la mise en conformité et le fonctionnement des différents corps communaux qui n'ont pas encore l'habitude d'œuvrer ensemble.

Il mentionne également le Triage forestier du Vallon qui a amélioré les alentours de ses locaux en procédant, le 12 décembre encore, au goudronnage des places grâce à un camion thermos.

M. Clément PERRUCHOUD félicite pour le travail effectué et demande s'il est possible de ne pas toujours déposer ou pousser la neige devant l'entrée de sa maison.

M. Cédric RUDAZ prend note de la remarque et informe que la 1^{ère} priorité est le déneigement des accès routiers, l'évacuation

de la neige intervient seulement plus tard, selon l'avancement du travail, les conditions météo et la disponibilité des ouvriers et des machines.

Mme Françoise SCAPUSO dresse la rétrospective de ses actions durant cette législature, tout spécialement pour l'organisation scolaire (mise en place des horaires continus à Vercorin avec son lot de soucis, problèmes comportementaux des élèves, remplacement des ordinateurs et du réseau informatique, professionnalisation des écoles, prise en charge des frais scolaires), les affaires sociales et la création d'une chambre pupillaire intercommunale, l'environnement et l'énergie (journée plantations en 2010, économies d'énergie par l'amélioration de l'éclairage public, les actions de biodiversité).

Dans les domaines Sports-Loisirs-Culture, elle a suivi la mise en place de la gestion du matériel commun des sociétés locales, la manifestation annuelle « La Suisse bouge », ainsi que la révision des subventions aux sociétés locales.

Dans le cadre de l'agriculture, de la viticulture et de l'industrie, elle rappelle la conclusion du plan d'encépagement, du projet de développement régional et la rencontre annuelle des entreprises destinée à mettre en contact les entrepreneurs de la commune et à mieux faire connaître leurs activités.

Elle présente également le concept imaginé pour les sentiers didactiques « De Chalais aux chalets... en passant par ... »,

avec une colonne vertébrale verticale et des sentiers didactiques horizontaux à tous les étages, de la plaine au Crêt-du-Midi.

M. Alain PERRUCHOUD la remercie vivement pour les compétences qu'elle a mises à disposition de la collectivité, de son implication à toujours défendre les intérêts communaux et des impulsions qu'elle a apportées au ménage communal.

Mme Elisabeth PERRUCHOUD dresse le bilan de l'activité de ses départements, dont la Commission communale des constructions (Ccc) occupe une place très importante, surtout en cette année difficile, avec l'acceptation de la loi WEBER et les discussions sur les modifications de la loi sur l'aménagement du territoire qui ont un impact important sur les propriétaires valaisans.

La Ccc a analysé et autorisé 115 dossiers de constructions, 50 demandes non soumises à l'enquête publique et délivré 40 permis d'habiter.

Par des images de réalisations sur le territoire communal, elle montre quelques belles réussites.

Dans les autres domaines de son dicastère, la mensuration fédérale à Briey, le suivi du plan d'urgence en cas de crues et l'homologation du cadastre forestier ont occupé l'essentiel de son temps.

De son côté, la commission de taxation a traité 63 dossiers dont l'estimation globale totale dépasse les 15 millions de francs.

Durant ces 2 législatures, elle a appris la sérénité d'accepter les choses qu'elle ne pouvait pas changer, le courage de changer les choses qu'elle pouvait changer et la sagesse d'en connaître la différence.

Le Président la remercie chaleureusement pour cette belle et enrichissante expérience durant ces 2 périodes où elle a insufflé ses connaissances techniques tant pour les constructions que pour ses dicastères. Elle a mené ses mandats avec passion, sans hésiter à se montrer sévère à l'occasion, mais toujours avec beaucoup de bon sens.

M. Olivier HUGO ouvre son tour d'horizon par la situation des remembrements des Harroz Ouest et Supérieurs, des Grampraz et de Tsanzirou qui se poursuivent régulièrement conformément aux obligations du calendrier légal.

Au niveau des équipements, il donne connaissance des premières séances avec les propriétaires concernés par la réalisation d'un bassin de dessablage aux Marais, de la réfection des routes forestières des Ziettes et de Tracuit, de l'autorisation du canton du Valais pour le remblayage de la gravière des Zittes, ainsi que de l'installation de barrières sur les routes forestières, au printemps 2013, afin de limiter fortement la circulation automobile indésirable.

Il dresse un bilan très positif des animations de l'été 2012 à Vercorin qu'il convient de renouveler

et de réactiver l'été prochain afin de fidéliser la clientèle estivale. Il signale également qu'à l'initiative des remontées mécaniques, une action « Sourire » a été programmée et devrait réunir tous les collaborateurs de l'Office du Tourisme, des remontées mécaniques, des commerçants et de la commune.

7. DIVERS

Mme Béatrice RUDAZ, Présidente de la Chanson de Vercorin remercie le Conseil communal pour son soutien au spectacle du 50^e anniversaire ainsi que, plus largement et en général, le soutien aux sociétés locales (podiums pour les salles polyvalentes, repas de la Sainte-Cécile).

M. Eric RUDAZ informe qu'un complexe hôtelier pourrait être érigé dans le secteur « Fontany » et s'inquiète des délais pour la réalisation de la route de déviation du village de Vercorin.

Le Président signale que le projet est en cours, mais il dépend de beaucoup de facteurs différents qui l'empêchent d'avancer une date précise.

Mme Lucie PERRUCHOUD s'inquiète des bâtiments vides qui ne profitent à personne. Elle a également lu, dans le Bulletin officiel, la mise à l'enquête d'un projet d'immeuble entre les bâtiments « Crêt-du-Midi » et « Beccs de Bosson » et se demande si la commune ne pourrait pas acquérir ces terrains pour empêcher la construction.

Le Président informe que la commune est propriétaire des terrains dans ce secteur Avouintzett; cet aspect a déjà été traité par un arrangement antérieur avec le promoteur.

M. Francis RUDAZ a constaté la présence d'un piquetage au sommet du Tour du Mont.

Le Président signale l'existence d'un projet de route forestière qui permettra un entretien plus simple des forêts situées en aval; elle pourra également servir de chemin de promenade, aussi bien en été qu'en hiver.

M. Emmanuel PERRUCHOUD s'inquiète de l'état de son vieux véhicule.

Le Président répond qu'il s'agit d'un problème qui pourra se régler en interne.

A la demande de M. Clément PERRUCHOUD, le Président répond que l'entretien du Bisse de Riccard est effectué par un garde engagé par le consortage.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'Assemblée à 23 h.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié; il leur souhaite de joyeuses fêtes et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2013.

Le Président :
Alain PERRUCHOUD

Le Secrétaire :
François ZUBER

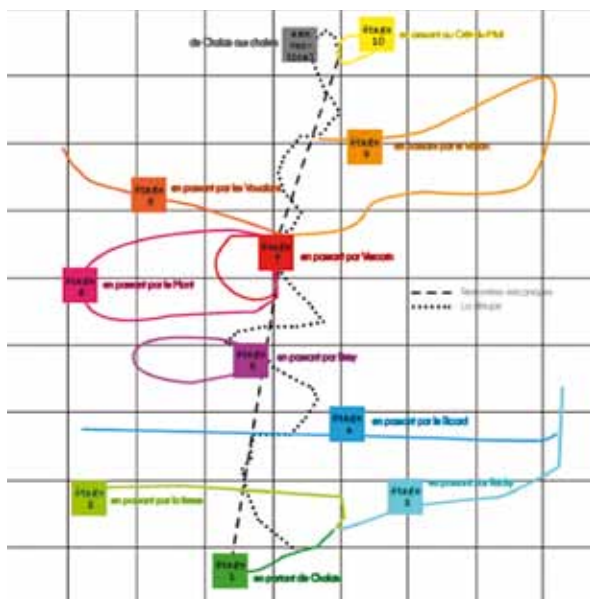
NATURE - PAYSAGE, ENERGIE ET AGRICULTURE, VITAL POUR CHALAIS

Après avoir passé plus de douze années pour le département de la sécurité où j'ai pu atteindre mes objectifs, le moment est venu de m'intéresser à un autre département moins visible, mais tout autant important. Nature, paysage et environnement sont, en Valais, des contraintes et des atouts incontournables qui méritent notre préoccupation. Ces derniers tracent un avenir pour nos générations futures. Depuis le début de l'année, j'ai pu m'imprégner de l'importance de plusieurs projets tant au niveau agricole qu'au niveau flore et je me réjouis de les concrétiser.

NATURE - PAYSAGE

La nature ne nous a pas épargnés, en particulier le réseau routier qui a passablement souffert des écarts de température réguliers. Toutefois, ne dit-on pas qu'il est plus aisé d'utiliser la force de la nature que de la combattre? Notre commune compte sur une topologie bien délimitée avec des cours d'eau, des sentiers, des forêts et ceci est une force en soi.

Le projet de « Chalais aux chalets » promeut, à cheval avec le tourisme, une découverte par le biais d'infrastructures didactiques des différentes richesses locales et ce, de la plaine à la montagne. Ce projet s'étale sur plusieurs années afin d'édulcorer les coûts et de permettre une recherche intense de partenaires.



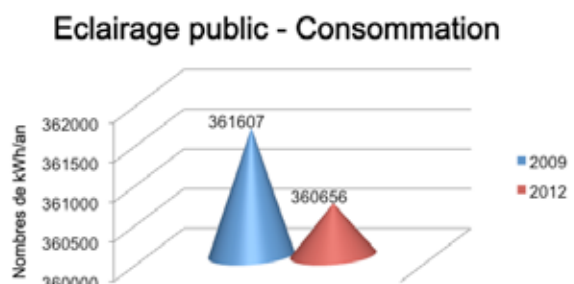
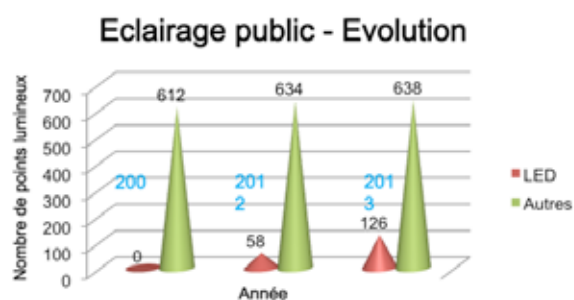
> Avant-projet de sentiers didactiques de « Chalais aux Chalets » reliant plaine et montagne.

Le mariage entre la forêt et les espaces verts exprime la meilleure des biodiversités. Un plan de déforestation est en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire chalaisard afin d'équilibrer au mieux ces surfaces. Les organismes de protection de la nature, le service des forêts et de l'agriculture du canton ainsi que bien d'autres partenaires ont collaboré dans cette étude.

ENERGIE

Ce cadeau du ciel doit retenir toute notre attention. Il est de notre ressort de le gérer avec toutes les précautions utiles en tenant compte des besoins vitaux et des impacts environnementaux. La priorité actuelle est le remplacement des anciennes méthodes d'éclairage par la nouvelle technologie LED qui a pour principaux avantages, une diminution forte de consommation et des durées de vie plus longues. Trop de théories négatives sont suscitées là autour, mais des éléments mesurés témoignent du bienfait de notre approche. Près de Fr. 93'000.– seront investis en 2013, montant subventionné à plus de Fr. 50'000.– dans le cadre du projet cantonal Prokilowatt.

Sachez que notre triage forestier du Vallon avec son installation photovoltaïque produit en moyenne plus de 900 kWh/jour avec des pointes au mois de mai 2013 de 1'250 kWh/jour. Ce qui représente une belle contribution à l'énergie verte.





> La biodiversité occupe une place importante qui intéresse aussi les races bovines.

Il reste encore une marge considérable de progression en matière d'énergie. La mode est aux études longues et onéreuses qui ralentissent fortement l'aboutissement de projet. Pour ma part, malgré la nécessité de ces études, l'accent doit être mis sur la réalisation.

AGRICULTURE

Le PDR (projet de développement régional) n'est pas arrivé à échéance et ceci avec regret. Une fois de plus la preuve en est que si tous les partenaires ne sont pas convaincus, que l'Etat ne respecte pas ses promesses financières, le résultat s'en fait ressentir. Alors en avant avec l'Etude paysagère, où Chalais fait partie des 7 projets pilotes sur le plan valaisan qui a pour but de définir la politique agricole du futur. Les communes de Chippis, Grône et Anniviers font partie de notre lot (lot 12), le canton coordonne le tout et le mandat a déjà été confirmé. Les paiements directs seront pris en compte dans la nouvelle loi fédérale en la matière qui

entrera en vigueur dès l'an prochain. D'où l'importance de notre position d'avant-garde dans un secteur propice à notre offre d'implantation et où des développements agro-touristique font leurs preuves.

C'est avec un enthousiasme des plus marquants que je découvre une nouvelle page de notre commune et je me réjouis de l'écrire avec vous. Je continuerai, lors de débats au sein du conseil, à privilégier l'intérêt de nos 4 villages, afin de maintenir une unité. Merci aux collaboratrices et collaborateurs de nos services qui partagent les mêmes objectifs et surtout merci à vous qui, par vos remarques et interventions, apportez une vision différente.

Je vous souhaite un été radieux et ensoleillé, bon été à tous!

Rudaz Cédric, Vice-président

INFOS EN IMAGES...



> Les pluies répétées ont engendré d'inquiétants glissements de terrain sur la route d'Itravers et dans la zone des Tsabloz.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: UNE STRATÉGIE



L'aménagement du territoire est de la compétence communale mais bien encadré par des lois fédérale et cantonale. Aux dernières votations, les citoyens ont accepté la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LfAT) avec les conséquences qui ont été largement débattues. Au niveau cantonal, le Valais doit adapter son plan directeur qui date de 1999 et sa loi d'aménagement cantonale (LcAT) de 1997 à la nouvelle loi fédérale. Ces modifications sont prévues pour le courant 2014-2015 avec une approbation de la Confédération dès 2016 et ensuite ce sera le tour des communes d'adapter leur plan d'affectation des zones (PAZ) et leur règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). Au niveau communal, il faut attendre des modifications aux alentours de 2016 à 2017. Les modifications qui vont intervenir ne sont de loin pas encore toutes connues.

Les objectifs de ces modifications sont louables, la manière d'y arriver est très discutable pour le Valais, canton de propriétaires. Pour bon nombre de Valaisans, la possession de terrain est un placement à long terme (3^e pilier) ou un héritage pour la descendance. Aux mêmes arguments que les terrains non construits et non aménagés depuis des années devraient être dézonés, nous pourrions retirer les montants des carnets d'épargne non utilisés prévus pour une retraite et les rendre au moment voulu ! La thématique est complexe avec une différence de mentalité et de pratique au niveau fédéral. Il n'en reste pas moins que notre territoire ne peut s'agrandir et nous avons le devoir de l'utiliser au mieux.

Le Conseil communal de Chalais n'a pas attendu ces modifications pour réfléchir sur l'opportunité de zones à lits marchands, de zones à résidences

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: UNE STRATÉGIE

principales, de zones industrielles et d'une densification des dernières zones à habitat collectif.

ZONE LITS MARCHANDS/RÉSIDENCES PRINCIPALES

L'assemblée primaire a accepté la modification partielle du PAZ à Vercorin pour créer une zone de lits marchands afin de pouvoir accueillir des résidences hôtelières. La problématique des résidences principales est aussi à l'étude afin de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants à Vercorin.

ZONE INDUSTRIELLE ET DE DÉPÔTS

Sur Vercorin, on peut constater qu'il n'y a aucune zone pour les entreprises afin qu'elles puissent déposer les matériaux ou machines de construction. Le résultat est que le village voit apparaître des petits dépôts ou de parcage de véhicules de construction non désirés. Mais nous n'offrons aucune autre possibilité à nos entreprises. Le projet était de réaliser une zone pour ces activités à Crouja. Une étude avait été menée avec les différents services de l'Etat du Valais et un bureau d'étude et tout le monde avait conclu que le site était idéal. Aujourd'hui, nous devons renoncer à ce site pour de multiples raisons (environnement, forêts, cours d'eau, route cantonale, développement territorial, faune, etc.) Avec regret, le Conseil communal a dû renoncer à ce site après plusieurs années de travail et doit maintenant en retrouver un autre pour ce type d'activité tout en respectant les résidents et l'activité touristique.

En plaine, les zones industrielles existent, mais nous

ne disposons d'aucune zone de dépôts. Ce problème doit être réglé au niveau du district, car il serait dommageable que chaque commune prévoie ce type de zone.

DENSIFICATION DE ZONE À HABITAT COLLECTIF

Aujourd'hui qui peut le plus, peut le moins, c'est-à-dire que le Conseil ne peut pas interdire la construction d'une maison individuelle dans une zone de forte densité pour immeuble. Pour ce faire, le Conseil a démarré une réflexion avec une commission en 2010 sur la densification possible de zones, afin d'éviter le mitage du territoire dont on parle tellement aujourd'hui avec la nouvelle LfAT. L'assemblée primaire de juin 2013 est amenée à approuver la modification partielle du PAZ pour la densification de certaines zones sous Réchy.

L'aménagement du territoire communal est d'une importance primordiale pour son développement, tant pour sa population, son économie, son activité touristique et sa beauté. Il est de la compétence de la commune de veiller à une utilisation judicieuse et mesurée de son sol et une occupation rationnelle de son territoire (art. 75 Constitution fédérale). C'est dans ce cadre que le Conseil communal travaille avec les instruments à sa disposition et considère l'aménagement du territoire comme une stratégie à moyen et long terme.

Olivier Hugo, Conseiller communal



> Le réseau d'eau a dû être désinfecté au chlore suite à une contamination mineure.

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ DANS LE SECTEUR DES GRAMPRAZ, À RÉCHY

En 2008, le Conseil communal a lancé le remembrement des secteurs des Grampraz Est et Ouest. Cette procédure visait à rendre constructible, le plus rationnellement possible, les parcelles de ces deux secteurs et à les équiper. Au cours de cette procédure, le Conseil s'est penché sur l'opportunité d'équiper la zone d'un chauffage à distance à bois alimenté par le triage forestier et d'optimiser l'occupation du sol, en imposant la construction d'unités d'habitation de plusieurs appartements. Si pour des raisons économiques, le projet de chauffage à distance a dû être abandonné, la question de l'occupation pouvait facilement être réglée par une modification partielle du Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) et du Plan d'affectation des zones (PAZ). C'est cet objet qui est, aujourd'hui, soumis à l'Assemblée primaire.

UTILISER RATIONNELLEMENT LE SOL

Les zones à bâtir deviennent gentiment saturées et l'utilisation rationnelle du sol est l'une des priorités du Service du développement territorial du canton du Valais. La commune de Chalais, pour ses villages de plaine, ne fait pas exception et se doit de prendre en compte cette problématique. Ainsi, le Conseil communal s'est prononcé en faveur d'une politique d'aménagement du territoire visant à favoriser la construction de villas individuelles sur le coteau et celle d'habitats collectifs dans la plaine. Le PAZ actuel est déjà dans cette ligne, dans la mesure où il permet la construction d'immeubles dans les zones de plaine, sans pour autant interdire les villas individuelles.

L'ESSENTIEL DU PROJET

Dans le secteur des Grampraz, le Conseil communal souhaite faire un pas de plus et imposer la construction d'habitats collectifs. En conséquence, les nouveaux articles proposés, dans le cadre de cette modification partielle du RCCZ, prévoient que dans la zone considérée, seuls sont autorisés des immeubles comprenant au minimum 3 étages et 3 unités d'appartements. De plus, afin d'éviter le mitage du sol, les constructeurs devront utiliser

le 80% de la densité disponible. Ces règles sont très contraignantes pour les propriétaires qui se voient privés de leur liberté d'utiliser leur terrain comme bon leur semble. Afin d'atténuer cet effet négatif de la mesure et tout en poursuivant les objectifs de densification, le Conseil a proposé d'augmenter la densité de 0.50 à 0.60 pour la zone de Grampraz-Sud et de 0.50 à 0.70 pour la zone de Grampraz-Nord qui se trouve à proximité immédiate de la route de déviation.

En vue de la suppression de la ligne à haute tension, le Conseil a souhaité éliminer la notion de zone d'affectation différée et la classer en zone à bâtir. Bien entendu, aucune construction ne pourra être érigée dans l'emprise de la ligne aérienne avant son enlèvement.

Enfin, le Conseil propose d'inclure, dans la zone de protection de la nature liée à l'espace cours d'eau de la Réchy, la parcelle communale qui se trouve tout au Nord-Est de l'actuelle zone différée.

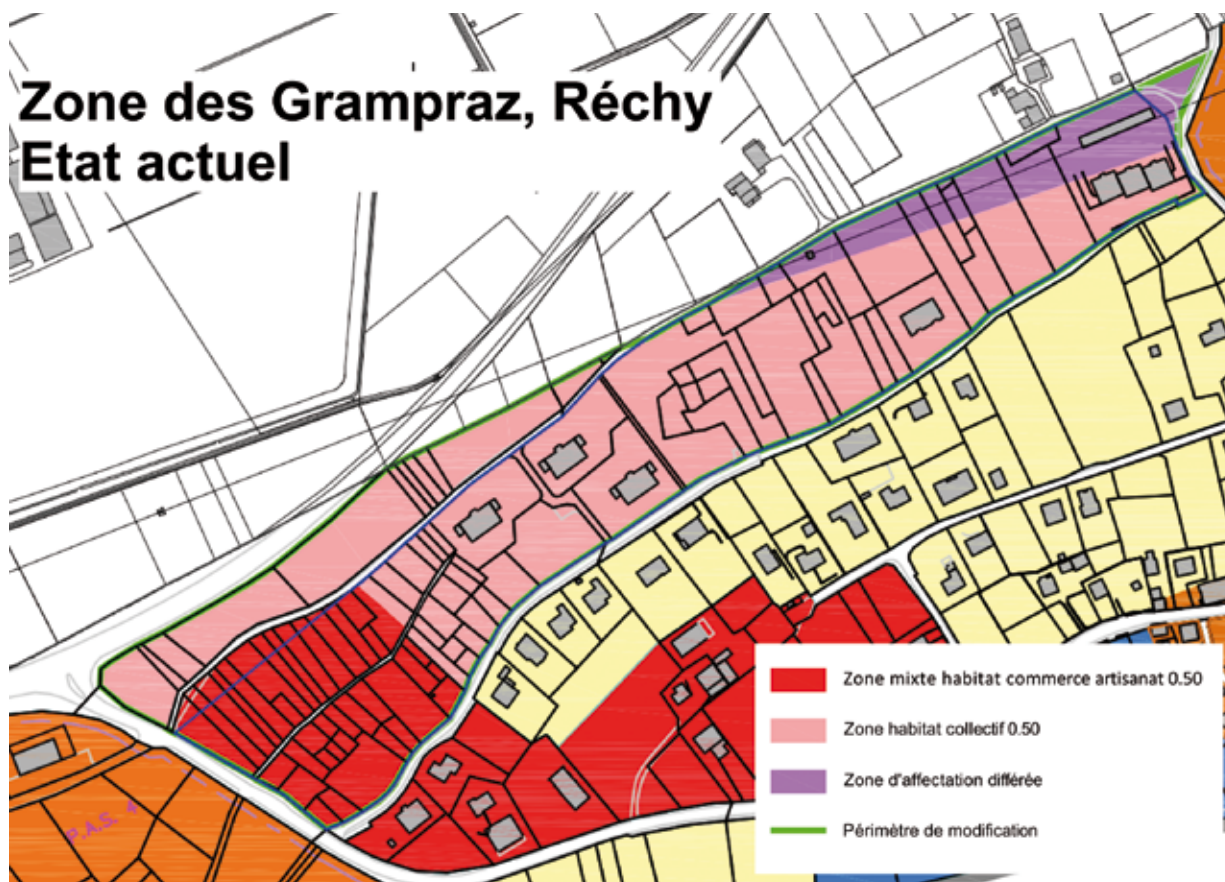
CONCLUSION

Les propriétaires des parcelles concernées ont reçu toute l'information nécessaire et ont adhéré à ce projet du Conseil communal. D'ailleurs, aucune opposition n'a été enregistrée au terme de la mise à l'enquête publique des modifications proposées du PAZ et du RCCZ. De même, le Service du développement territorial de l'Etat du Valais a soutenu ce dossier qui s'inscrit parfaitement dans la ligne de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire.

En conséquence, le Conseil communal invite l'Assemblée primaire à soutenir sans réserve, cette modification partielle du PAZ et du RCCZ telle que soumise à l'enquête publique.

La question posée à l'Assemblée primaire
Acceptez-vous la modification partielle du PAZ et du RCCZ sur le secteur des Grampraz, à Réchy?

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ DANS LE SECTEUR DES GRAMPRAZ, À RÉCHY



NOUVEAUX ARTICLES DU RCCZ

Art. 69: Zone d'habitat collectif 0.70 Grampraz Nord

a) Définition de la zone

Seuls sont autorisés des immeubles jusqu'à 13.50 m de haut (toit à 2 ou 4 pans) ou 12 m (toit plat) comprenant au minimum 3 étages et 3 unités d'appartements avec une utilisation minimum de 80% de la densité. Le gabarit permet de construire 4 niveaux au maximum y c. les garages.

b) Constructions interdites

Sont interdites les écuries, étables, porcheries, poulaillers et autres locaux qui abritent des animaux et ateliers bruyants.

c) Remembrement urbain

Le parcellaire et les équipements de cette zone sont soumis à l'étude d'un remembrement urbain.

d) Normes de construction

Les normes de construction sont contenues dans le tableau du règlement des zones sous point 3.1.

e) Objectif d'approvisionnement

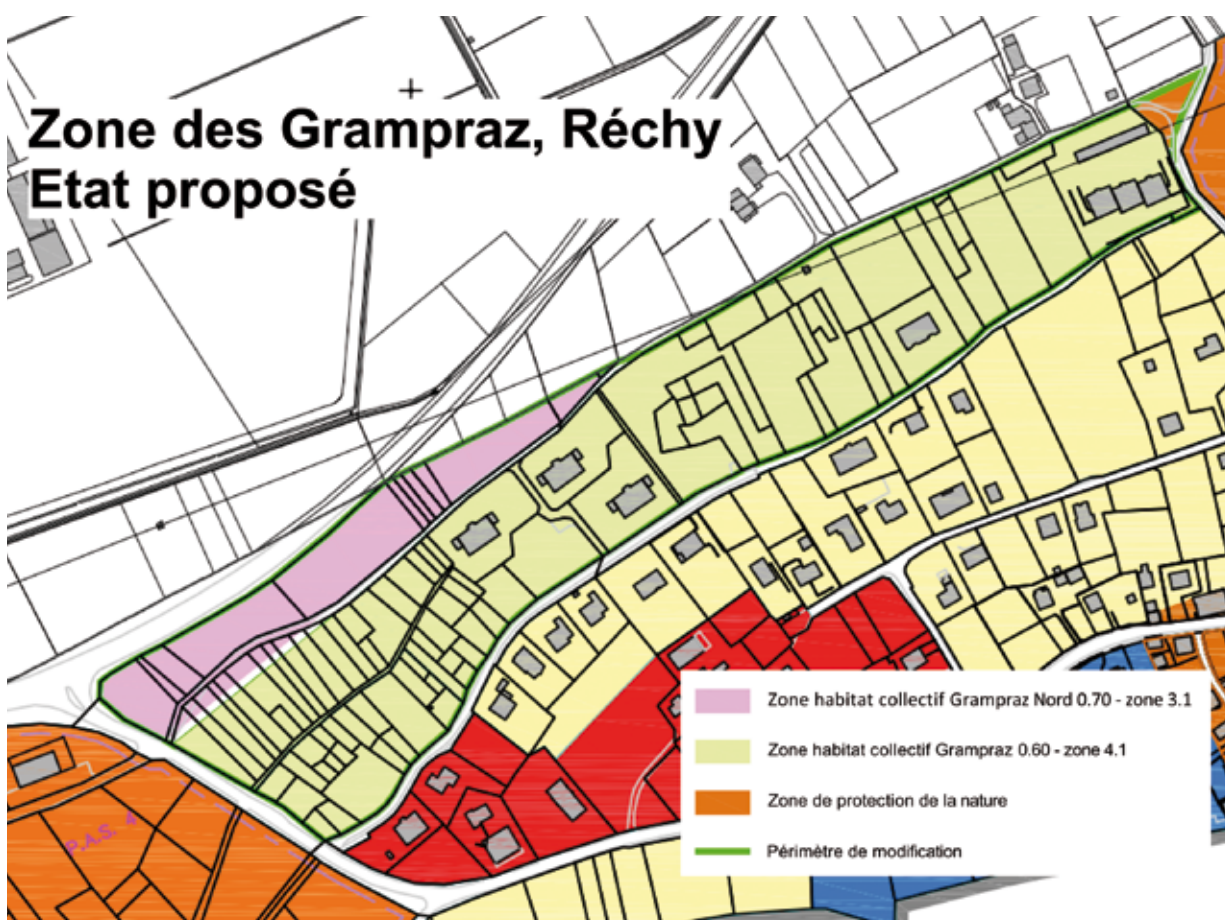
L'approvisionnement énergétique de cette zone doit être suffisant, diversifié et sûr en favorisant tant l'usage parcimonieux et rationnel de l'énergie et en ayant recours aux énergies renouvelables (Minergie).

Art. 70: Zone d'habitat collectif 0.60 Grampraz Sud

a) Définition de la zone

Seuls sont autorisés des immeubles jusqu'à 13.50 m de haut (toit à 2 ou 4 pans) ou 12 m (toit plat) comprenant au minimum 3 étages et 3 unités d'appartements avec une utilisation minimum de 80% de la densité. Le gabarit permet de construire 4 niveaux au maximum y c. les garages.

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ DANS LE SECTEUR DES GRAMPRAZ, À RÉCHY



b) Constructions interdites

Sont interdites les écuries, étables, porcheries, poulaillers et autres locaux qui abritent des animaux et ateliers bruyants.

c) Remembrement urbain

Le parcellaire et les équipements de cette zone sont soumis à l'étude d'un remembrement urbain pour une partie de la zone.

d) Normes de construction

Les normes de construction sont contenues dans le tableau du règlement des zones sous point 4.1.

e) La surface transférée de la zone d'affectation différée à la zone d'habitat collectif 0.60 ne pourra être effectivement libérée qu'une fois la ligne haute tension supprimée.

Toute construction dans ce périmètre est soumise aux règles applicables pour les lignes haute tension aussi longtemps que celle-ci existe. La construction de nouveaux lieux à utilisation sensible (LUS) doit être interdite là où la valeur limite de l'installation est dépassée. Le détenteur de la ligne doit fournir à l'autorité la distance à partir de laquelle cette valeur limite est respectée.

f) Objectif d'approvisionnement

L'approvisionnement énergétique de cette zone doit être suffisant, diversifié et sûr en favorisant tant l'usage parcimonieux et rationnel de l'énergie et en ayant recours aux énergies renouvelables (Minergie).

MODIFICATION PARTIELLE DU PAZ ET DU RCCZ DANS LE SECTEUR DES GRAMPRAZ, À RÉCHY

Tableau des zones		3.1	4.1
Article		69	70
Appellation des zones		Habitat collectif (Grampraz nord)	Habitat collectif (Grampraz)
Densité		0.70	0.60
Ordre des constructions		ou dispersé	Contigu ou dispersé
Destination	Habitat	collectif	collectif
	Commerce, hôtels, restaurants	Oui	Oui
	Ateliers artisanaux	Oui	Non
Hauteurs	Max. des constructions 2-4 pans	13.50	13.50
	Toit plat	12.00	12.00
Distances à la limite	Par rapport à la hauteur de la façade	½ h	½ h
	Minimale	5 m	5 m
Gabarits	Les plus grandes dimensions en plan par unité de construction	14x27	14x25
	Nombre max. d'unités accolées	–	–
	Addition max. d'unités accolées	50 m	48 m
	Décrochement entre unités :		
	minimum	1.50	1.50
	maximum	7.00	7.00
Proportions hauteur/largeur profondeur/largeur			
Plan d'aménagement de quartier ou/et plan de quartier	Surface minimale	4'000 m ²	4'000 m ²
Degré de sensibilité Art. 43 OPB		2	2

AÎNÉS, MOBILISEZ-VOUS!

Mon Enfant,

Le jour où tu trouveras que je suis devenu très vieux, essaie d'avoir de la patience envers moi et essaie de me comprendre. Souviens-toi des heures que j'ai passées à t'apprendre toutes sortes de choses quand tu étais petit. Quand mes pauvres jambes ne me permettront plus de me déplacer comme avant. Aide-moi de la même manière que je tenais tes mains pour t'apprendre à faire tes premiers pas.

Je t'aime

Papa



Chères aînées, chers aînés,

Lors de nos chaleureuses rencontres, nous avons partagé de nombreuses réflexions sur votre quotidien au sein de notre communauté. Il en ressort qu'une demande d'entraide pour faciliter les déplacements de personnes seniors ne disposant pas de véhicule existe dans nos villages. Nous avons la chance de posséder sur notre Commune une Coopérative que beaucoup nous envient. Nous avons constaté que la majorité des personnes qui s'y rendent, viennent en voiture. Pour les aînés du village de Réchy, la possibilité de se déplacer à pied est encore

possible, vu la proximité du magasin, mais pour les aînés du village de Chalais, cela devient très compliqué, voire impossible sans véhicule.

Nous désirons donc, donner l'impulsion à la création d'un Club des Aînés, pour les villages de la plaine de notre Commune, sur le modèle de l'Age d'Or, de Vercorin.

Notre Club des Aînés accueillerait des seniors qui voudraient s'engager dans des rencontres avec d'autres seniors ou rendre des services à d'autres aînés. Il pourrait proposer des bénévoles pour accompagner les personnes dans différentes activités afin de lutter contre l'isolement et favoriser le maintien à domicile, comme les courses, les promenades. Il pourrait animer un groupe réseau, proposer des activités ponctuelles durant l'année (sortie, grillade, brunch, conférences, jeux de cartes ou autres). Il pourrait organiser des soirées, informer les aînés, soutenir et promouvoir les structures existantes pour les aînés.

Que chaque senior trouve une réponse à ses besoins et que chaque personne ou bénévole trouve son bonheur dans le contact avec les aînés, en profitant des richesses humaines qu'ils ont su développer durant leur vie! Le club de l'Age d'Or, de Vercorin, est prêt à nous aider au démarrage, à apporter ultérieurement des synergies et coopérer volontiers avec un club d'aînés à Chalais-Réchy.

Je vous remercie pour votre intérêt et profite de l'occasion pour vous souhaiter de très bonnes vacances d'été. A vous de jouer en nous donnant votre avis!

Cosette Produit, Conseillère communale

Votre avis nous intéresse

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Je serais intéressé(e) par la création d'un « club des aînés »

oui

non

Je désirerais être membre du club

Je serais intéressé(e) par un service de bénévole

Je serais disponible pour être bénévole

J'aurais besoin d'entraide

A remplir et à envoyer à l'administration communale de Chalais.

LEX WEBER ET TOURISME



LEX WEBER (LOI SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES)

Ce début d'année est riche en incertitudes pour les personnes désireuses de construire un logement. D'une part, il y a la future Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) dont personne ne sait à quelle sauce il sera mangé. D'autre part, la Loi sur les Résidences Secondaires (Lex Weber) vient jouer les trublions, même pour les résidences principales.

Une ordonnance transitoire est entrée en vigueur. La Lex Weber a pris effet le jour même de la votation. Helvetia Nostra fait recours quasi systématiquement contre toute nouvelle construction et occasionne des frais supplémentaires et des retards. Pour les résidences principales, nous nous efforçons de traiter au plus vite les recours abusifs en demandant l'ajout au registre foncier de la mention «résidence principale». L'ordonnance nous oblige malheureusement à attendre la fin de chaque mise à l'enquête pour cela. Avec notre village de Vercorin, nous comptons plus de 20% de

résidences secondaires et sommes donc directement touchés par la Lex Weber. Sera-t-il dès lors possible de créer de nouvelles résidences secondaires sur la commune de Chalais? La réponse est oui et non.

Les habitations déjà construites ou les autorisations de construire délivrées avant le 11 mars 2012 peuvent être, sans autres conditions, transformées ou vendues en tant que résidences secondaires. Il y a de quoi rassurer les habitants de Vercorin qui avaient peur de ne plus pouvoir trouver d'acquéreur s'ils désiraient se rapprocher de la plaine pour leurs vieux jours.

Tout logement dont l'autorisation de construire a été délivrée après le 11 mars 2012 sera exclusivement réservé à l'habitation principale ou devra, suivant des règles strictes, être affecté à des logements touristiques chauds (maisons d'hôte, résidences hôtelières, hôtels).

Il n'est question ici que d'une ordonnance transitoire en attendant la loi définitive. Espérons que celle-ci sera moins restrictive...

TOURISME

La saison de ski 2012-2013 a été exceptionnelle. L'enneigement et le soleil étaient au rendez-vous. La nouvelle télécabine a fonctionné à plein régime. La saison touristique a été bonne.

Je suis fier de notre station de Vercorin, de nos commerçants et de toutes les personnes qui oeuvrent en faveur du tourisme. Je vous remercie pour la qualité et la diversité des prestations que vous nous avez proposées. Nous avons un travail soutenu à fournir pour fidéliser notre clientèle et conquérir de nouveaux marchés. L'action Vercopass est un exemple qui prouve le dynamisme de Vercorin.

Encore bravo!

Avec la belle saison, les promeneurs reprennent le chemin de la montagne, tandis que les vététistes s'offrent des descentes vertigineuses. Le croisement de ces deux mondes ne se fait toutefois pas sans risques. Le chemin de la Dérupe, vu sa fréquentation, est

particulièrement touché. Les promeneurs se sentent en danger lorsqu'un VTT les croise à toute allure. Quant aux vététistes, toujours sur leurs gardes, il ne peuvent profiter pleinement de leur descente.

Conscients de ces problèmes, nous sommes en train de créer une piste de descente VTT entre Vercorin et Chalais. Celle-ci permettra de séparer les différentes activités sportives et d'assurer ainsi la sécurité des deux mondes.

Nous avons déjà bien avancé et espérons la mettre en activité pour l'été 2014.

En attendant, je vous recommande le fair-play, tant pour les vététistes (ralentissez plus que nécessaire avant d'arriver à la hauteur de randonneurs) que pour les marcheurs (serrez vous au bord du chemin à l'approche d'un VTT). Au passage, un sourire de chacun arrondit bien souvent les angles...

Pascal Veillon, Conseiller communal



INFORMATIONS DIVERSES

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

JEUDI 27 JUIN 2013 À 19 H À LA MAISON BOURGEOISIALE DE VERCORIN

Accueil et enregistrement des participants dès 18 h 30.

EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m² * (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

* 20 l/m² = 2 cm dans un récipient à bord droit

FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site www.chalais.ch.

BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site www.chalais.ch (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: decs-bourses@admin.vs.ch

COMPTES COMMUNAUX

EXERCICE 2012

L'exercice 2012 de la commune de Chalais se boucle avec une marge d'autofinancement de 2 millions de francs, 1,9% supérieure à celle de l'année dernière. Ce chiffre est à relativiser dans la mesure où Fr. 300'000.- ont été ponctionnés sur cette marge pour une première tranche d'amortissement des actions de la télécabine. Sans cela, la marge d'autofinancement afficherait 2,3 millions de francs. Les dépenses ont, quant à elles, diminué de 4% et les recettes de 3,2%. Le bénéfice de l'exercice s'élève à Fr. 313'919.- et compte tenu des investissements nets de 1,4 million de francs, la dette a été réduite de 5,3% pour atteindre 10,7 millions de francs.

FONCTIONNEMENT

La marge d'autofinancement de 2 millions de francs provient de la différence entre les recettes de 14,1 millions de francs et les dépenses de 12,1 millions de francs. Cette marge permet de couvrir les amortissements ordinaires de 1,7 million de francs et de dégager un bénéfice de l'exercice de Fr. 313'919.-, ce qui porte la fortune nette de la commune à 2,8 millions de francs.

Les différences entre les postes de l'exercice précédent et ceux de cet exercice s'expliquent

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2011	Etat 31.12.2012
1	Actif	27'204'409.72	29'918'339.23
	Patrimoine financier	11'846'175.32	14'843'313.23
10	Disponibilités	53'499.75	71'941.57
11	Avoirs	5'147'596.50	5'087'847.16
12	Placements	5'437'470.60	8'369'937.00
13	Actifs transitoires	1'207'608.47	1'313'587.50
	Patrimoine administratif	15'358'234.40	15'075'026.00
14	Investissements propres	15'358'234.40	15'075'026.00
15	Prêts et participations permanentes	-	-
16	Subventions d'investissement	-	-
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	-	-
18	Avances aux financements spéciaux	-	-
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	27'204'409.72	29'918'339.23
	Engagement	23'109'435.76	25'512'746.00
20	Engagements courants	109'889.35	107'269.55
21	Dettes à court terme	2'417'817.11	2'219'959.51
22	Dettes à moyen et à long terme	18'237'050.00	20'467'550.00
23	Engagements envers des entités particulières	355'818.20	355'818.20
24	Provisions	-	-
25	Passifs transitoires	1'988'861.10	2'362'148.74
	Financements spéciaux	1'587'155.25	1'583'855.25
28	Engagements envers les financements spéciaux	1'587'155.25	1'583'855.25
	Fortune	2'507'818.71	2'821'737.98
29	Fortune nette	2'507'818.71	2'821'737.98

COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2012

Compte de fonctionnement

2012

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- fr.	12'101'104.57
Revenus financiers	+ fr.	14'123'446.70
Marge d'autofinancement	= fr.	2'022'342.13

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'022'342.13
Amortissements ordinaires	- fr.	1'708'422.86
Excédent de revenu (+) ou de charges (-)	= fr.	313'919.27

Compte des investissements

Dépenses	+ fr.	2'084'983.81
Recettes	- fr.	659'769.35
Investissements nets	= fr.	1'425'214.46

Financement

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'022'342.13
Investissements nets	- fr.	1'425'214.46
Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement	= fr.	597'127.67

Compte de fonctionnement par tâche

	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	1'067'297.67	123'415.00	841'160.00	101'800.00	908'624.53	100'802.35
Sécurité publique	705'309.14	162'972.55	557'200.00	150'000.00	650'031.00	269'982.45
Enseignement et formation	2'628'402.69	186'036.60	2'784'600.00	106'300.00	4'579'631.80	2'357'539.75
Culture, loisirs et culte	800'261.31	40'961.00	892'480.00	55'600.00	780'878.40	65'263.70
Santé	163'508.20	-	185'700.00	-	162'945.45	-
Prévoyance sociale	1'332'821.51	11'548.10	1'163'300.00	11'400.00	1'180'665.85	11'647.50
Trafic	2'188'464.90	122'720.65	1'788'300.00	141'590.00	1'987'769.01	161'288.20
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, ég	3'410'749.09	2'372'080.00	2'691'000.00	2'133'000.00	2'912'349.93	2'157'764.55
Economie publique, yc services industriels	495'783.25	486'539.50	258'100.00	95'300.00	472'795.00	366'209.35
Finances et impôts	1'016'929.67	10'617'173.30	696'150.00	10'271'690.00	711'480.36	9'101'959.80
Total des charges et des revenus	13'809'527.43	14'123'446.70	11'857'990.00	13'066'680.00	14'347'171.33	14'592'457.65
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus		313'919.27		1'208'690.00		245'286.32

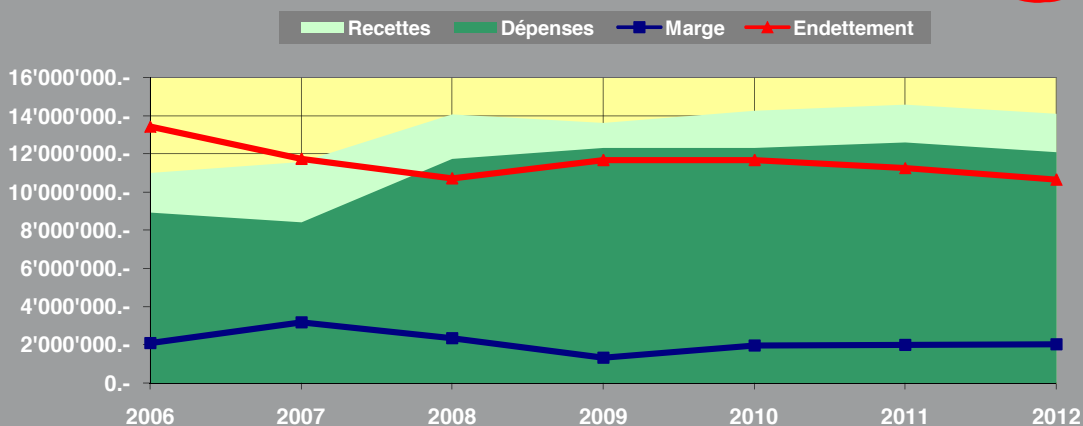
COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2012

principalement par les éléments suivants :

- Le compte «Administration générale» augmente de Fr. 136'00.- Il enregistre le salaire d'un poste supplémentaire à 70%, à partir du 1^{er} avril 2012, une diminution des dépenses liées à l'équipement informatique, les achats de vin à la bourgeoisie pour 2011 et 2012, ainsi qu'une augmentation des amortissements ordinaires.
- La variation de Fr. 162'000.- du compte «Sécurité publique» est due à l'établissement du cadastre forestier, aux charges supplémentaires liées à la mise en place d'une nouvelle chambre pupillaire intercommunale, à la non constitution de la provision pour les taxes d'exemption du service du feu, à la mise en conformité des abris PCi et aux amortissements ordinaires.
- Le compte «Enseignement et formation» affiche un supplément de dépenses de Fr. 220'000.- L'Etat du Valais a changé une nouvelle fois sa manière de facturer les enseignants. Les communes paient maintenant une contribution forfaitaire par élève et les enseignants sont devenus des employés d'Etat à part entière. Cette nouvelle donne génère une dépense supplémentaire d'environ Fr. 371'000 pour notre commune. A noter aussi que les subventions cantonales pour les transports et les cantines scolaires ne sont plus versées depuis la rentrée 2012. Enfin, le fameux RailCheck coûte à la commune la bagatelle de Fr. 112'000.- alors que ce poste représentait moins de Fr. 30'000.- l'année dernière.
- Le compte «Culture, loisirs et culte» augmente de Fr. 44'000.- Cette variation s'explique par la diminution de la subvention pour la bibliothèque, le soutien communal à Arts Pluriels et au spectacle de la Chanson de Vercorin, des travaux ponctuels d'entretien des petits bâtiments communaux, les frais liés au Lavioz et une légère diminution des frais liés à Bozon et aux paroisses.
- Le supplément d'environ Fr. 152'000.- sur le compte «Prévoyance sociale» provient de Fr. 98'000.- supplémentaires pour la participation à la caisse-maladie, d'une augmentation de Fr. 43'000.- des frais de la crèche-garderie, d'une participation

Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses	8'938'282.-	8'429'344.-	11'744'641.-	12'330'500.-	12'321'036.-	12'607'294.-	12'101'105.-
Recettes	11'033'431.-	11'611'890.-	14'097'758.-	13'648'141.-	14'277'917.-	14'592'458.-	14'123'447.-
Marge	2'095'149.-	3'182'546.-	2'353'116.-	1'317'641.-	1'956'881.-	1'985'164.-	2'022'342.-
Endettement	13'443'023.-	11'758'495.-	10'742'031.-	11'692'987.-	11'694'888.-	11'263'260.-	10'669'433.-



COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2012

supérieure de Fr. 40'000.– en faveur des handicapés, compensée par une réduction comparable des prestations d'assistance.

- Le compte «Trafic» boucle avec une charge supplémentaire d'environ Fr. 239'000.– qui s'explique notamment par une participation aux frais d'entretien des routes cantonales supérieure de Fr. 50'000.–, une augmentation des charges de déneigement de Fr. 155'000.–, des frais de véhicule supérieurs de Fr. 20'000.– et d'une réduction des frais de transports touristiques induites par l'arrêt de la télécabine.
- Les Fr. 284'000.– de dépenses supplémentaires enregistrées sur le compte «Protection et aménagement de l'environnement» proviennent essentiellement de Fr. 147'000.– pour l'entretien du réseau d'eau, de Fr. 50'000.– pour des travaux spéciaux à la Step de Granges, de Fr. 80'000.– imputables à l'exploitation de la déchetterie des Etreys et de Fr. 156'000.– consacrés à la rénovation des vieilles bâtisses. Une partie de ces augmentations sont compensées par des recettes extraordinaires et un ajustement des amortissements.

- Le compte «Economie publique» affiche un bilan amélioré de Fr. 97'000.– dû en grande partie à l'augmentation des ventes d'électricité provenant de notre participation dans les Forces Motrices de la Gougra.
- Le revenu supplémentaire affiché dans le compte «Finances et impôts» est essentiellement dû à notre droit à la péréquation financière qui s'élève à 1,2 million de francs. Comme d'habitude, les recettes d'impôts ont été estimées, avec prudence, sur la base de la dernière taxation connue et des indications de l'Etat du Valais.

En ce qui concerne les services publics, le compte «Eau potable» affiche une perte de Fr. 184'000.–, celui des «Egouts», une perte de Fr. 215'000.– et celui de «l'Hygiène» une perte de Fr. 174'000.– Ces pertes, financées par le ménage communal, représentent la somme de Fr. 574'000.– Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de Fr. 754'000.–, Fr. 608'000.– et Fr. 684'000.–



> Les travaux d'élargissement de la route de Vercorin, prévus en juin, sont reportés après les vacances d'été, en attendant que la route d'Itravers soit réouverte.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2012

	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'067'298	123'415	841'160	101'800	908'625	100'802
012 Exécutif	150'068		163'000		149'783	
020 Administration des finances et contrib.	238'946	16'898	170'000		220'650	
029 Administration générale, divers	578'283	106'517	464'160	101'800	497'191	100'802
098 Tâches non ventilées	100'000		44'000		41'000	
1 Sécurité publique	705'309	162'973	557'200	150'000	650'031	269'982
100 Cadastre	183'606	94'026	102'500	27'000	132'514	73'773
101 Justice divers		3'500				2'500
102 Police de l'habitant et étrangers	87'491	34'488	92'000	33'000	85'545	28'633
113 Corps de police locale	166'371	16'580	170'200	12'000	162'254	13'598
121 Tribunal de Sierre	9'137					
122 Chambre pupillaire	37'906		30'600		23'686	
140 Police du feu	77'715	2'749	67'200	50'000	66'806	54'451
150 Administration	5'000		5'000		5'000	
160 Protection civile	38'082	11'629	26'200	28'000	127'298	97'028
198 Tâches non ventilées	100'000		63'500		46'929	
2 Enseignement et formation	2'628'403	186'037	2'784'600	106'300	4'579'632	2'357'540
210 Ecole primaire	1'550'250	152'784	1'531'400	90'300	2'630'493	1'332'059
211 Ecole secondaire - Cycle d'orientation	833'072	23'560	843'200		1'650'114	1'025'481
220 Ecoles spécialisées	10'671		40'800		47'932	
239 Autres tâches formation professionnelle	111'780	9'692	32'000	16'000	28'470	
260 Hautes écoles spécialisées			17'200		3'349	
298 Tâches non ventilées	122'630		320'000		219'274	
3 Culture, loisirs et culte	800'261	40'961	892'480	55'600	780'878	65'264
300 Bibliothèque	122'631	3'611	121'200	9'000	109'642	25'499
303 Sociétés locales	82'079		80'600		67'404	
309 Autres tâches culturelles	80'689	25'000	91'000	25'000	90'550	25'000
330 Parcs publics et chemins pédestres	82'246	2'850	96'100	5'000	72'358	3'065
340 Sports	154'724	9'500	140'000	16'600	156'446	11'700
390 Eglise catholique romaine	164'973		160'000		175'268	
391 Eglise réformée évangélique	17'920		13'580		13'860	
398 Tâches non ventilées	95'000		190'000		95'351	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2012

	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4 Santé	163'508		185'700		162'945	
400 Hôpitaux					5'625	
440 Centre médico-social régional	119'260		100'000		112'521	
460 Prophylaxie dentaire	44'248		85'700		44'800	
5 Prévoyance sociale	1'332'822	11'548	1'163'300	11'400	1'180'666	11'648
500 Agence AVS	17'295	11'548	12'700	11'400	17'040	11'648
520 Assurance maladie	330'265		336'200		232'276	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	166'434		172'700		156'258	
541 Garderie d'enfants, crèches	315'267		257'000		271'853	
550 Handicapés	306'681		231'000		266'912	
580 Aide sociale individuelle	156'619		115'600		196'464	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	40'262		38'100		39'862	
6 Trafic	2'188'465	122'721	1'788'300	141'590	1'987'769	161'288
610 Routes cantonales	202'996		194'000		217'439	
620 Réseau des routes communales	897'531	1'241	598'300	1'200	681'954	1'272
621 Parkings et places de stationnement	376	24'718	1'000	51'390	2'282	34'664
622 Ateliers	84'782		30'000		60'475	
650 Entreprises de trafic régional	47'919		45'000		42'618	
651 Entreprises de trafic local	19'022		21'000		36'024	
698 Autres tâches relatives au trafic	935'840	96'762	899'000	89'000	946'977	125'353
7 Protection et aménag. de l'environnement	3'410'749	2'372'080	2'691'000	2'133'000	2'912'350	2'157'765
700 Approv. et alimentation en eau potable	938'096	753'848	903'250	710'000	941'987	750'750
710 Assainissement des eaux usées	484'843	607'578	296'100	630'000	459'609	603'887
711 Station d'épuration des eaux usées	337'905		310'000		288'529	
720 Traitement des déchets	662'895	684'073	503'850	710'000	619'837	681'305
721 Usine d'incinération des déchets	195'422		196'000		197'241	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	27'352	23'350	30'000	15'000	22'097	
750 Correction des eaux	38'294	27'682	20'000	8'000	25'007	2'000
790 Aménagement du territoire	133'428	275'549	61'800	60'000	83'120	119'821
792 Construction de logements	290'265		250'000		134'156	
798 Tâches non ventilées	302'250		120'000		140'766	

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2012

	Comptes 2012		Budget 2012		Comptes 2011	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Economie publique	495'783	486'540	258'100	95'300	472'795	366'209
800 Agriculture	86'702	81'656	42'000	28'300	74'857	34'898
801 Irrigation	7'987		4'000		4'387	
810 Sylviculture	8'387		1'000		2'170	470
830 Société de développement	159'136	65'796	158'500	67'000	177'068	61'890
840 Industrie, artisanat et commerce	54'325		37'600		52'171	
860 Electricité	168'555	339'087			161'900	268'951
870 Exploitations artisanales	10'692		15'000		242	
9 Finances et impôts	1'016'930	10'617'173	696'150	10'271'690	711'480	9'101'960
900 Impôts personnes physiques	44'354	7'849'684	118'000	7'728'850	61'829	7'863'785
901 Impôts personnes morales	68'952	555'554	15'500	460'000		378'824
920 Péréquation financière		1'327'470		1'313'700	58'931	109'390
940 Intérêts	521'778	730'826	467'650	583'500	546'760	610'614
942 Immeubles du patrimoine financier	4'542	35'640	5'000	35'640	2'701	33'573
943 Domaines		118'000		150'000		105'774
998 Tâches non ventilées	377'304		90'000		41'260	

Comptes séparés des services publics

2012

Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2011	8'871'607.-
Amortissement 2012	206'452.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2011	3'064'004.-
Résultat de fonctionnement 2012	22'204.-
Solde du compte séparé	5'991'851.-

Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2011	3'010'590.-
Amortissement 2012	288'739.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2011	2'455'604.-
Résultat de fonctionnement 2012	73'568.-
Solde du compte séparé	770'157.-

Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2011	1'056'712.-
Amortissement 2012	57'158.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2011	-1'571'882.-
Résultat de fonctionnement 2012	-117'086.-
Solde du compte séparé	2'802'837.-

COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2012

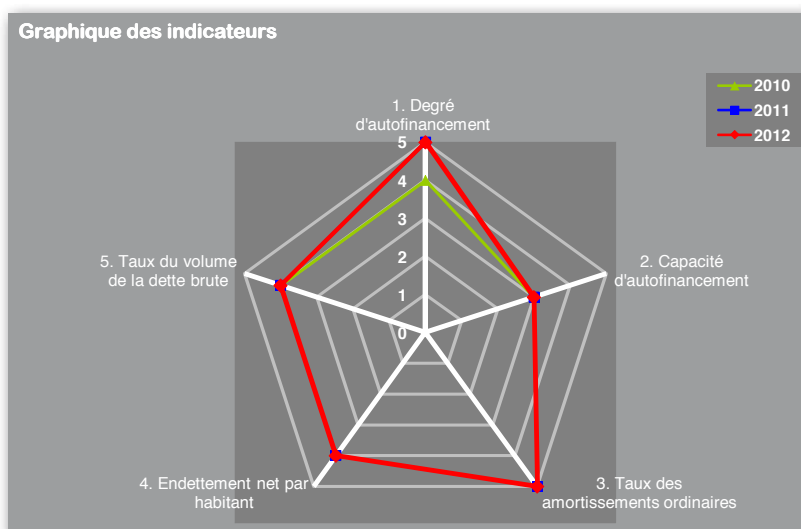
INVESTISSEMENTS

En 2012, les investissements bruts se sont élevés à 2,1 millions de francs pour des recettes de Fr. 660'000.– Par rapport au budget, le taux de réalisation des investissements bruts s'élève à 92%.

Les principaux objets réalisés en 2012 sont les suivants :

- la réfection de la chaussée des routes de l'Eglise et du Tombec;
- l'isolation du plafond de la salle polyvalente de Chalais;
- la mise en conformité d'une partie du parc d'éclairage public;
- la modération du trafic sur quelques routes;
- la fin de la réfection de la route forestière de la baraque du Bisse;
- le remplacement des conduites d'eau et d'évacuation des eaux sur la route de l'Eglise, à Chalais;
- l'équipement du remembrement urbain des Harroz-Ouest;
- la réfection partielle de la rue des Harroz;
- le remplacement des conduites sur la route de Grône, à Réchy;
- la finition de la chaussée au chemin des Clous, à Réchy;
- le remplacement des conduites sur la route du

Compte des investissements par tâche	Comptes 2012		Budget 2012	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	-	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	42'000.00	-
Culture, loisirs et culte	-	-	-	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	22'629.75	-	-	-
Trafic	701'995.05	170'274.05	1'065'925.00	155'600.00
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égo	1'360'359.01	489'495.30	1'147'158.00	242'000.00
Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-
Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	2'084'983.81	659'769.35	2'255'083.00	397'600.00
Excédent de dépenses		1'425'214.46		1'857'483.00
Excédent de recettes		-		-



- le remplacement de la conduite d'eaux claires sur la route de Chalais, à Vercorin.

Seul le columbarium du cimetière de Vercorin n'a pas été exécuté.

Le compte des investissements boucle avec un montant d'investissements nets de 1,4 millions de francs, entièrement financés par la marge d'autofinancement.

INFOS EN IMAGES...



> Le téléphérique Chalais-Vercorin a été le théâtre d'un impressionnant exercice de sauvetage.



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
Fax 027 459 11 00
chalais@chalais.ch
www.chalais.ch

DÉCHETTERIES

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

Déchetterie intercommunale des Etreys
M. Michel VALIQUER

	Toute l'année	
Lundi	14 h à 17 h	
Mercredi	9 h à 12 h	14 h à 19 h
Samedi	9 h à 12 h	14 h à 17 h

Déchetterie de Vercorin

	Été dès le 15 mars	Hiver dès le 1 ^{er} novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h



> La toiture de La Postale, un casse-tête pour le charpentier.